

SÉANCE RÉGULIÈRE (5 février 2018)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 5 février 2018 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

025-02-2018

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

026-02-2018

3.1 - Séance régulière du 15 janvier 2018

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 15 janvier dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

027-02-2018

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à janvier 2018 totalisant 149 970,77 \$ (Folio 350188) et 18 596,38 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 10904 à # 10980 inclusivement, par prélèvement bancaire ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis de janvier 2018

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de janvier 2018 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 janvier 2018, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.4 - Dépôt de la liste des contrats de 25 000 \$ et plus

La secrétaire-trésorière procède au dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même fournisseur lorsque l'ensemble des dépenses est supérieur à 25 000 \$ aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.5 - Dépôt du rapport financier du suivi des subventions et commandites 2017

La secrétaire-trésorière dépose le rapport financier de la politique relative aux dons et commandites pour l'année 2017 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.6 - Dépôt du rapport sur le suivi des formations pour l'année 2017

La secrétaire-trésorière dépose le rapport financier sur le suivi des formations pour l'année 2017 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.7 - Dépôt du rapport financier du centre communautaire pour l'année 2017

La secrétaire-trésorière dépose le rapport financier du centre communautaire pour l'année 2017 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.8 - Dépôt du document de la MMQ intitulé « VOTRE PART DE LA 9e RISTOURNE CONSÉCUTIVE » du 19 janvier 2018

La secrétaire-trésorière dépose le document de la MMQ intitulé « Votre part de la 9e ristourne consécutive » du 19 janvier 2018 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de janvier 2017.

6 - LÉGISLATION

028-02-2018

6.1 - Adoption / Règlement 267-2018 adoptant le code d'éthique révisé des élus municipaux

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, monsieur Marcel Busque, conseiller municipal ayant donné l'avis de motion, fait un résumé des grandes lignes du règlement 267-2018.

RÈGLEMENT NO 267-2018 adoptant le code d'éthique révisé des élus municipaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Busque et résolu unanimement que le règlement 267-2018 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

029-02-2018

6.2 - Adoption / Règlement numéro 265-164A-2017 modifiant le règlement de zonage

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 265-164A-2017.

RÈGLEMENT NO 265-164A-2017 modifiant le règlement de zonage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Quirion et résolu unanimement que le règlement 265-164A-2017 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 55. Après une intervention, la période de question est fermée à 20 h 00.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

030-02-2018

8.1 - Fauchage et débroussaillage 2018

ATTENDU que la Municipalité a reçu une proposition de Débroussaillage Adam Vachon pour le fauchage et débroussaillage des fossés pour 2018; ATTENDU une légère augmentation des tarifs qui sont établit à 77 \$ / h pour la débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds et à 87,75 \$ / h pour la débroussailleuse avec mat de 27 à 33 pieds; ATTENDU que les travaux à effectuer en 2018 seront les mêmes qu'en 2017 soit une douzaine d'heures avec la débroussailleuse déportée et environ 30 heures pour la débroussailleuse avec mat;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réserver les services de Débroussaillage Adam Vachon pour le fauchage et débroussaillage des fossés en 2018.

031-02-2018

8.2 - Achat et installation d'un opérateur électrique pour porte de garage au garage municipal

ATTENDU les soumissions reçues pour l'achat et l'installation d'un opérateur électrique pour la porte de garage arrière au garage municipal;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat et l'installation de l'opérateur électrique auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit Couture Aluminium au coût de 578 \$, plus les taxes applicables.

9 - QUESTIONS DIVERSES

032-02-2018

9.1 - Projet de règlement 2017-71-32 modifiant le schéma d'aménagement et de développement - avis

ATTENDU que la Municipalité doit donner, par résolution, son avis sur le projet de règlement 2004-71-32 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan dans un délai maximum de 20 jours;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre un avis favorable à la MRC de Beauce-Sartigan concernant le projet de règlement 2004-71-32 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan afin

d'autoriser dans une affectation agroforestière de la zone agricole permanente des usages autres qu'agricoles dans un bâtiment existant sur le lot 4 699 206 dans la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

033-02-2018 9.2 - Émission de billets par appel d'offres public - adjudication

Date d'ouverture :	5 février 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,2200 %
Montant :	280 500 \$	Date d'émission :	13 février 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 février 2018, au montant de 280 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE

14 500 \$	3,22000 %	2019
14 900 \$	3,22000 %	2020
15 500 \$	3,22000 %	2021
15 900 \$	3,22000 %	2022
219 700 \$	3,22000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,22000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

14 500 \$	2,00000 %	2019
14 900 \$	2,30000 %	2020
15 500 \$	2,50000 %	2021
15 900 \$	2,70000 %	2022
219 700 \$	2,90000 %	2023

Prix : 98,02800

Coût réel : 3,32945 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

14 500 \$	3,37000 %	2019
14 900 \$	3,37000 %	2020
15 500 \$	3,37000 %	2021
15 900 \$	3,37000 %	2022
219 700 \$	3,37000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,37000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE est la plus avantageuse;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE pour son emprunt par billets en date du 13 février 2018 au montant de 280 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 210-2012, 209-2012, 246-2015 et 251-2016. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

QUE les billets seront signés par la mairesse, Mme Line Bourque, et la directrice générale, Mme Dominique Lamarre.

034-02-2018 9.3 - Chevaliers de Colomb, assemblée Beauce # 1043 - achat d'une publicité

ATTENDU qu'une demande des membres de l'Assemblée Beauce des Chevaliers de Colomb a été reçue le 30 novembre 2017 pour l'achat d'une publicité par la Municipalité à l'intérieur du bottin souvenir remis lors des cérémonies d'accueils au 4e degré de leur organisation, laquelle cérémonie aura lieu à St-Apollinaire le 5 mai prochain ;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas faire l'achat d'un espace publicitaire à l'intérieur du bottin souvenir.

035-02-2018 9.4 - Demande à la MRC pour contribution à l'entretien du pont couvert et de sa halte

ATTENDU que depuis 2016, la municipalité de Notre-Dame-des-Pins finance seule l'entretien du pont couvert Perrault et de sa halte routière;
ATTENDU qu'en 2017 les coûts pour son entretien se sont élevés à 12 385 \$;
ATTENDU que la piste cyclable Le sentier des Jarrets Noirs utilise le pont couvert afin de traverser la rivière Chaudière, laquelle piste cyclable fait partie du réseau de la Route Verte du Québec;
ATTENDU que la piste cyclable Le sentier des Jarrets Noirs est sous la responsabilité de la MRC de Beauce-Sartigan quant à sa gestion et son entretien;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC de Beauce-Sartigan de contribuer à l'entretien du pont couvert Perrault et de sa halte routière qui font partie intégrante de la piste cyclable Le sentier des Jarrets Noirs.

036-02-2018 9.5 - Programme de santé - adoption

ATTENDU que Services en santé au travail mandaté par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches ont réalisé un nouveau Programme de santé 2017 pour la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;
ATTENDU qu'un rapport d'intervention présenté le 30 janvier 2018 a également été réalisé;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le programme de santé 2017 soit approuvé;
QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit mandaté afin de signer l'acceptation du programme de santé 2017 pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

037-02-2018 9.6 - Entente pour service juridique forfaitaire 2018

ATTENDU que depuis 2013 le service juridique forfaitaire est dispensé par Me Martin Bouffard de Morency, avocats;
ATTENDU que le service dispensé est d'une excellente qualité;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler le contrat de service juridique forfaitaire pour l'année 2018 avec

Morency, avocats au tarif de 1 800 \$;
QUE toutes les autres conditions du service demeurent inchangées.

038-02-2018

9.7 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - approbation des dépenses

ATTENDU que des travaux pour l'amélioration du réseau routier municipal ont été nécessaires dans la Municipalité pour l'amélioration de la 4e Avenue, rang Saint-Charles, 30e Rue et 36e Rue (dossier n° 00025216-1 - 29120 (12) - 2017-06-01-29);

ATTENDU que des travaux pour l'amélioration du réseau routier municipal ont été nécessaires dans la Municipalité pour l'amélioration de la 4e Avenue, 36e Rue et 37e Rue (dossier n° 00023807-1 - 29120 (12) - 2016040460);

ATTENDU qu'une subvention peut être obtenue par le Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal (PAARRM);

ATTENDU qu'à la suite de la recommandation de notre député, le ministre des Transports, a accordé à la Municipalité une subvention maximale de 15 000 \$ pour l'année 2017-2018 (dossier n°00025216-1 - 29120 (12) - 2017-06-01-29) ainsi qu'une subvention maximale de 30 000 \$ répartie sur trois années budgétaires également pour l'année 2017-2018 (dossier n° 00023807-1 - 29120 (12) - 2016040460);

ATTENDU que pour obtenir le paiement des subventions accordées, la municipalité doit transmettre à la direction territoriale de sa région une résolution attestant que les travaux subventionnés ont été effectués;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la secrétaire-trésorière, madame Dominique Lamarre, à déposer une réclamation auprès du Ministère des Transports pour l'obtention de la subvention;
QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné total de 45 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

9.8 - Autorisation du MDDELCC pour le projet de prolongement de la 37e Rue

Reporté à une séance ultérieure.

039-02-2018

9.9 - Fête au Vieux Pont - autorisation en vertu du règlement # 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la municipalité

ATTENDU qu'une demande d'autorisation en vertu du règlement # 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la municipalité a été acheminée par M. Stéphane Auclair du Comité de sauvegarde du pont couvert Perrault, le 1er février 2018;

ATTENDU que la demande concerne la Fête au vieux pont qui aura lieu du 8 au 10 juin 2018 à la halte routière du pont couvert Perrault;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QU'en vertu de l'article 52 du règlement # 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la municipalité, une autorisation est accordée au comité de sauvegarde du pont couvert Perrault afin de faire fonctionner un appareil radio ou tout appareil reproducteur ou amplificateur de son à l'extérieur jusqu'à 3 h AM les 8 et 9 juin 2018;

QUE cette autorisation ne libère pas le comité de sauvegarde du pont couvert Perrault du respect de l'article 51 du règlement # 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la municipalité, lequel stipule qu' « il est interdit de faire fonctionner à volume élevé un radio ou tout autre appareil reproducteur ou amplificateur de son lorsque ce fonctionnement est susceptible de troubler la paix publique et la tranquillité du voisinage » et ce, peu importe l'heure;
QUE le bénéficiaire de la présente autorisation a l'obligation d'aviser le voisinage de l'obtention de celle-ci;
QU'une copie de la présente autorisation sera transmise à la Sûreté du Québec, poste de la MRC Beauce-Sartigan.

040-02-2018

9.10 - Hommage aux bénévoles (gala des Invincibles)

ATTENDU que le comité de la ruralité désire organiser une activité de reconnaissance aux bénévoles portant le nom de Gala des Invincibles en 2018; ATTENDU que ce même comité ne réalisera pas l'activité de remise de paniers aux nouveaux arrivants dont un montant de 1 500 \$ était prévu au budget 2018 de la Municipalité;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre au comité de la ruralité d'utiliser les sommes prévues au budget de la Municipalité pour l'achat de paniers aux nouveaux arrivants, pour l'organisation du Gala des Invincibles.

041-02-2018

9.11 - Embauche des animatrices pour le camp de jour de la relâche

ATTENDU que la Municipalité offre un service de camp de jour pour la durée de la semaine de relâche, soit du 5 au 9 mars 2018; ATTENDU que selon le nombre d'inscriptions reçues, l'embauche de trois monitrices est requise; ATTENDU que la monitrice en chef pour l'année 2018 demeure Mlle Sarah Bolduc;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de Sarah Bolduc, Ann-Sophie Poulin et Alicia Bolduc afin de combler les trois postes de monitrices au camp de jour de la relâche selon l'échelle salariale en vigueur pour ces postes.

042-02-2018

9.12 - Heures supplémentaires inspecteur municipal

ATTENDU que l'inspecteur municipal a dû accumuler lors des dernières semaines plusieurs heures de travail; ATTENDU qu'avec les différentes tâches de l'inspecteur, il ne lui sera pas possible de reprendre plusieurs heures à court terme;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 50 heures travaillées à Hugues Poulin, inspecteur municipal.

043-02-2018

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 20.

Lyne Bourque
Mairesse
trésorière

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse